

DEC152033DSFIM

Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard Zanon, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier dans les domaines de la maintenance et des systèmes d'information du patrimoine.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Zanon demeure affecté à la Délégation Provence et Corse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 M Gérard Zanon, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs